

. Sécurité incendie	30 000
. Salle des fêtes	181 552
. PAVE-ADAP	20 000
. Acquisition de matériels	9 505

b) Nouvelles propositions 2020 789 143 €

. Travaux bâtiments communaux	25 000 €
. travaux maison Auvray	15 000 €
. sécurité -incendie	70 000 €
. salle des fêtes 2031	165 000 €
2313	508 143 €
. acquisition de matériels	6 000 €

Opérations financières..... 2 500 €

. Remboursement caution logement 2 500

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 1 089 978 €

2) RECETTES

a) Restes à réaliser sur 2019

. terrain de jeux subvention département **12 949 €**

b) Nouvelles recettes 2020 654 695 €

. salle des fêtes	13151 CCCA	100 000 €
	1341 DETR	192 620 €
	1641 Emprunts	362 075 €

Opérations financières 137 727 €

Dont

. FCTVA 3 523 €
(Fond de compensation de la TVA)

. Taxe d'aménagement 3 000 €

. Affectation du résultat 2019 127 822 €

. Caution logement 2 500

. amortissement (rondins posés par la CCCA) 882 €

Virement de la section de fonctionnement vers la Section d'investissement pour équilibrer le budget : 65 238 €

Solde excédentaire D'investissement reporté 2019 219 369 €
(157 563 €+ solde excédentaire CCAS 61 806 €)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT..... 1 089 978 €

3) Salle des fêtes – Avenant N° 1 au marché de maîtrise d’œuvre Studio 13 (M. Marc Friboulet)

M. le Maire rappelle que conformément à l’article 4.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le forfait définitif de rémunération est fixé lors de l’acceptation par le maître d’ouvrage de l’Avant-Projet Définitif et de l’engagement du maître d’œuvre sur l’estimation prévisionnelle des travaux. Le coût prévisionnel définitif des travaux (765 900 € HT) étant inférieur à 110 % du coût prévisionnel provisoire (726 600 € HT) indiqué dans l’acte d’engagement, le forfait définitif de rémunération est égal au produit de ce coût prévisionnel définitif par le taux de rémunération initial.

Le forfait définitif de rémunération est donc fixé à :

765 900 € HT x 12% soit 91 908 € HT (au lieu de 87 192 € HT)

Le conseil municipal, à l’unanimité, après avoir délibéré, accepte l’avenant au marché de maîtrise d’œuvre qui sera notifié à l’architecte.

M. le Maire précise qu’il a rendez-vous avec l’architecte lundi prochain afin de poursuivre ce dossier.

4) Commission Communale des impôts directs

M. le Maire informe le conseil qu’à chaque renouvellement du conseil municipal, il doit désigner une nouvelle commission composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale.

Le conseil municipal, à l’unanimité, après avoir délibéré, fixe la liste des membres de la commission communale des impôts directs qui sera définie au final par la Direction Générale des Finances Publiques.

5) Questions diverses

M. le Maire informe le conseil que près de 1400 masques en tissu ont été distribués aux habitants de la commune (4 masques par habitant).

En raison de la suppression de la cérémonie de la fête des mères et des pères, un pot de géranium a été distribué le mardi 9 juin par les conseillers municipaux à toutes les personnes en résidence principale et présentes le jour de la distribution. Les habitants ont été enchantés de ce geste.

M. Deneuve évoque le problème du lieu pour l’activité motricité pour les enfants de l’école maternelle lorsque la salle des fêtes sera démolie. M. le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à une solution. Une réunion sera programmée avec la commission affaires scolaires et les enseignants afin de connaître dans un premier temps leurs besoins.